

ARRETE N° 2021-128

Arrêté portant sur la réglementation permanente de la circulation du stationnement en agglomération

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONTGUYON, CHARENTE MARITIME

- **Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales** et notamment l'Article L2213-1 (pouvoirs dévolus au Maire en matière de police de la circulation et de stationnement)
- **Vu le Code de la route**, notamment les articles R 411-8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Départementaux et des Maires)
- **Vu l'instruction interministérielle** sur la signalisation routière, (livre I-8^{ème} partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992
- **Considérant** la nécessité d'interdire le stationnement rue de la vieille tour et de limiter la vitesse sur cette même rue dans le but de sécuriser l'accès aux écoles.

ARRETE

- ARTICLE 1 :** Le stationnement des véhicules est strictement interdit rue de la vieille tour de chaque côté de la route.
- ARTICLE 2 :** La vitesse de circulation des véhicules est limitée à 30 km/h sur la rue de la vieille tour
- ARTICLE 3 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet dès le jour de la mise en place de la signalisation.
- ARTICLE 4 :** La signalisation sera mise en place et entretenue par la commune de Montguyon.
- ARTICLE 5 :** Les véhicules contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront considérés comme gênants au sens des dispositions du Code de la Route. Les infractions seront constatées par des procès-verbaux conformément à la loi avec possibilité de mise en fourrière.

AR Prefecture

017-211702410-20210825-A2021128-AR

Reçu le 31/08/2021

Publié le 31/08/2021

ARTICLE 6 :

Monsieur le Maire de MONTGUYON, Le Commandant de la gendarmerie, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Montguyon, le 25 Août 2021

Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MONTGUYON' at the top and '17100 Montguyon - Creuse-Marche' at the bottom, with a central emblem.